



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 42
Hebdomadaires régionaux de l'Abitibi-Témiscamingue

Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine Akasaba Ouest à Val-d'Or

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 24 OCTOBRE À VAL-D'OR

Québec, le 4 octobre 2016 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine Akasaba Ouest à Val-d'Or* par Mines Agnico Eagle Ltée. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **lundi 24 octobre 2016, à compter de 19 h 30, à la salle Desjardins du Club Sports Belvédère, 360, boulevard Sabourin, à Val-d'Or**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 18 novembre 2016.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 18 novembre 2016, ces documents peuvent être consultés à la **bibliothèque de Val-d'Or, 600, 7^e Rue**. L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100, de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

La compagnie minière Mines Agnico Eagle (AEM) souhaite exploiter une mine à ciel ouvert sur le territoire de la ville de Val-d'Or, à une quinzaine de kilomètres à l'est du noyau urbain de la ville, afin d'y extraire du minerai de cuivre et d'or de la fosse Akasaba Ouest. La fosse mesurerait approximativement 470 m de longueur par 385 m de largeur et aurait une profondeur maximale d'environ 165 m. Le taux moyen d'extraction serait d'environ 10 000 t/j, avec un maximum de 12 000 t/j. Le projet nécessiterait notamment l'aménagement d'une station de concassage et d'une aire d'entreposage de roches concassées, d'une aire de stockage de minerai de basse teneur, d'une halde de roches stériles et une autre de mort-terrain, de bâtiments administratifs, de même que de chemins de circulation.

La localisation du projet permettrait l'utilisation d'infrastructures existantes d'autres sites miniers appartenant à AEM. En effet, une fois concassé, le minerai extrait à la mine serait transporté puis traité aux installations existantes de la mine Goldex d'AEM, située à environ 5 km du centre-ville de Val-d'Or. Le concentré de sulfures serait, quant à lui, traité aux installations existantes de la mine LaRonde d'AEM, située à 60 km du centre-ville de Val-d'Or, dans la municipalité de Preissac. Une partie des résidus seraient finalement acheminés à l'ancien parc à résidus miniers Manitou, dont la réhabilitation fait l'objet d'un projet conjoint entre AEM et le ministère de l'Énergie et des

Ressources naturelles. Le promoteur évalue le coût des travaux à près de 51 M\$. La construction de la mine Akasaba Ouest permettrait la création de 85 à 100 emplois, directs et indirects, alors que son exploitation créerait une centaine d'emplois et permettrait la consolidation des activités à l'usine de la mine Goldex avec un ajout de quatre postes supplémentaires à cette usine. La construction débiterait en 2017 et son exploitation suivrait rapidement. La durée de vie prévue du projet serait de sept ans, incluant la construction et la restauration du site.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

L'empreinte du projet, de l'ordre de 119 ha, occasionnerait de l'empiètement dans des milieux naturels forestiers (53,1 ha) ou humides (65,5 ha), entraînant des impacts jugés d'importance moyenne sur le milieu biologique. Ces impacts seraient principalement liés à la destruction et à la modification des habitats naturels causés par le déboisement et l'excavation nécessaires à la construction des infrastructures temporaires et permanentes. Les pertes de milieux humides seraient compensées par la mise en place d'un programme de compensation devant faire l'objet d'une approbation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Des impacts seraient également appréhendés sur la qualité des eaux de surface et des sédiments aquatiques en phase de fermeture de la mine. Afin de prévenir ces impacts, diverses mesures seraient envisagées par le promoteur, dont l'installation d'un recouvrement imperméable sur la halde de roches stériles potentiellement génératrices d'acidité dès la fin des activités d'extraction minière dans la fosse. Des impacts sur la qualité de vie des résidents, des villégiateurs et des autres utilisateurs du territoire seraient anticipés au cours de la période d'exploitation de la mine, dont l'importance serait jugée moyenne. Ces impacts seraient liés à des perturbations occasionnelles du climat sonore, à des émissions de poussières, de même qu'à des vibrations et des pressions d'air causées par le dynamitage. Ces nuisances pourraient être atténuées par des mesures de contrôle des poussières et de réduction du bruit, de même que par la mise en place d'un comité de suivi sur les impacts et les nuisances du projet.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 18 novembre 2016, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 536 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : mine-akasaba-ouest@bape.gouv.qc.ca.